

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 23/11/2017 Date de révision: 23/11/2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : i-Deo the Original (Vanilla)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ide-One Sarl
34 rue Curie
L-3447 Dudelange - LUXEMBOURG
T (+352) 621734882
francescospa@yahoo.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	-
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Linalol; Alcool cinnamylque; Géraniol
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Vanilline	(N° CAS) 121-33-5 (N° CE) 204-465-2	0,5 - 1,5	Eye Irrit. 2, H319
Géranio	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1 (N° REACH) 01-2119552430-49, 01-2119560621-44	0,7 - 1,4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
acétate de vinyle	(N° CAS) 108-05-4 (N° CE) 203-545-4 (N° index) 607-023-00-0 (N° REACH) 01-2119471301-50	0,05 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT SE 3, H335
Linalol	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4	0,05 - 0,35	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Alcool cinnamyl	(N° CAS) 104-54-1 (N° CE) 203-212-3	0,05 - 0,5	Skin Sens. 1, H317
Acétate de benzyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(N° CAS) 140-11-4 (N° CE) 205-399-7	0,05 - 0,5	Aquatic Chronic 3, H412
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	< 0,25	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Diacetyl substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 431-03-8 (N° CE) 207-069-8	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques. acétate de vinyle. Acide acétique. Oxydes de carbone (CO, CO2). Divers fragments hydrocarbonés.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé.

Matières incompatibles : Oxydants forts. Fluor.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétate de benzyle (140-11-4)		
Belgique	Nom local	Acétate de benzyle # Benzylacetaat
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	62 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
Diacetyl (431-03-8)		
UE	Nom local	Diacetyl; Butanedione
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,07 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	0,02 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	0,36 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	0,1 ppm
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)		
Belgique	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol) # Di-tert-butyl-4-méthylphenol (damp en aérosol)
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	2 mg/m³
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
acétate de vinyle (108-05-4)		
UE	Nom local	Vinyl acetate
UE	IOELV TWA (mg/m³)	17,6 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	35,2 mg/m³

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

acétate de vinyle (108-05-4)		
UE	IOELV STEL (ppm)	10 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2009/161/EU
Belgique	Nom local	Acétate de vinyle # Vinylacetaat
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	17,6 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	5 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	35,2 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	10 ppm
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
France	Nom local	Acétate de vinyle
France	VME (mg/m³)	17,6 mg/m³
France	VME (ppm)	5 ppm
France	VLE(mg/m³)	35,2 mg/m³
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: De vanille.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, à notre connaissance.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Fluor.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Vanilline (121-33-5)	
DL50 orale rat	3100 - 3530 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
Linalol (78-70-6)	
DL50 orale rat	2790 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 402)
Alcool cinnamylque (104-54-1)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 orale	2675 mg/kg souris
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
Acétate de benzyle (140-11-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
acétate de vinyle (108-05-4)	
DL50 cutanée lapin	7440 mg/kg
Géranol (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
--------------------	---

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Vanilline (121-33-5)	
CL50 poisson	57 mg/l/96h (Pimephales promelas) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	36,79 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	120 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (méthode OCDE 201)
Linalol (78-70-6)	
CL50 poisson	27,8 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	59 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
Acétate de benzyle (140-11-4)	
CL50 poisson	4 mg/l/96h (Oryzias latipes)
CE50 Daphnie	17 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	92 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
CL50 poisson	0,199 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
CE50 Daphnie	0,48 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
ErC50 (algues)	0,758 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)
NOEC (aigu)	0,15 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)
acétate de vinyle (108-05-4)	
CL50 poisson	14 mg/l/96h (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie	12,6 mg/l/48h (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	8,81 mg/l/72h (Pseudokirchnerella subcapitata)
Géraniol (106-24-1)	
CL50 poisson	22 mg/l/96h (Danio rerio) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie	10,8 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	13,1 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (méthode OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Linalol (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).
acétate de vinyle (108-05-4)	
Persistance et dégradabilité	82 % biodégradation 14. jours. (données bibliographiques).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ECHA - European Chemicals Agency. FDS des fournisseurs.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

i-Deo the Original (Vanilla)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.